

Éditorial



Bâtir un contrat de mandature exigeant avec l'État

Suite à la nomination du nouveau gouvernement, l'AMF continuera à entretenir un dialogue loyal mais exigeant dans ses relations avec les pouvoirs publics. Association reconnue d'utilité publique, elle a vocation à défendre, en pleine responsabilité, les légitimes préoccupations des communes et intercommunalités, quelles que soient les majorités nationales et locales. La répartition des portefeuilles ministériels rappelle la diversité et la transversalité des dossiers qu'elles gèrent : la décentralisation, la sécurité, la prévention de la radicalisation et la gestion des cartes nationales d'identité (ministère de l'Intérieur), l'état civil avec les PACS et les changements de nom (Justice), l'aménagement du territoire, le logement, l'urbanisme, la ville et la ruralité (Cohésion des territoires), l'accès aux soins, la famille et l'enfance (Solidarités et Santé), les rythmes scolaires (Éducation nationale), l'insertion économique (travail), les dotations, la fiscalité et la fonction publique (Action et Comptes publics), sans oublier la défense, le numérique, la culture, le sport, le tourisme et la liste n'est pas exhaustive !

« Le Manifeste de l'AMF devrait fonder l'architecture d'un véritable contrat de mandature 2017-2022 entre l'État et les collectivités »

Comme elle l'avait fait à l'occasion du Rassemblement exceptionnel du 22 mars, à la Maison de la Radio, l'AMF portera auprès du nouveau gouvernement les 4 principes et les 15 engagements contenus dans son Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité « pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ». Ceux-ci devraient fonder l'architecture d'un véritable contrat de mandature 2017-2022 entre l'État et les collectivités dans le cadre d'un dialogue sincère, constructif et coopératif au regard des enjeux des territoires. S'ajoutera l'impératif de réduire l'inflation normative afin de favoriser l'émergence des initiatives locales impulsées par les élus locaux qui ont recueilli la confiance des habitants.

Les maires et présidents d'intercommunalité seront toujours disponibles pour œuvrer, aux côtés de l'État et dans le respect des prérogatives de chacun, à la promotion de l'intérêt général, du vivre ensemble et des valeurs républicaines en rappelant qu'on ne réussira pas la France sans les communes.